

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 20 février 2018

Ordre du jour :

- **Marchés publics :**
 - **Mission d'étude et d'assistance technique, juridique et financière relative à la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin Canche, du territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois :** Résultats de la consultation et choix du prestataire ;
 - **Délégation de maîtrise d'ouvrage commune de St Pol-sur-Ternoise :** Mission de maîtrise d'œuvre « Conception et suivi des travaux » Rétablissement de la continuité écologique ville de Saint Pol sur Ternoise, Modélisation et travaux hydraulique sur la zone d'étude et aménagements hydro-morphologique : Résultats de la consultation et choix du prestataire ;
 - **Avenant aux travaux sur les ouvrages d'Anvin .**
- **Locaux du Symcèa :** Présentation et discussion de la proposition formulée par la commune d'Auchy-les-Hesdin sur le site de l'ancienne filature ;
- **Mise en œuvre des plans de gestion écologique :** Programme 2018-2019 ;
- **Gouvernance du bassin de l'Authie : Proposition d'un périmètre à l'échelle des bassins Canche et Authie ;**
- **Questions diverses.**

Participants : voir extrait de registre

1 – Accueil et validation du compte-rendu du conseil du 23 octobre 2017

Bruno Roussel accueille les participants.

Il propose de valider le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017 et en rappelle l'ordre du jour et les principaux points.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est validé.

2 – Mission d'étude et d'assistance technique, juridique et financière relative à la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin Canche, du territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Bruno Roussel indique que la commission consultative s'est réunie l'après-midi pour examiner le rapport d'analyse des offres et faire une proposition au conseil.

Valérie Chérigé présente les grands points de cette analyse.

Le jugement des offres est basé sur :

- valeur technique (appréciée au vu du mémoire technique à fournir) : 70 %
- valeur prix (prix le plus bas / prix proposé) : 30 %

4 offres ont été remises :

N° du pli	Candidats (Groupements)
1	Naldeo-Védési
2	Calia Conseil (Calia-Hydratec-Landot)
3	Sepia (Sepia-Paillat/Conti/Bory-IREEDD)
4	SCE(SEMAPHORES)

Le CCTP a mis en évidence les objectifs suivants :

- Réaliser l'état des lieux et le diagnostic relatif à l'organisation des missions relative à la GEMAPI et les modes d'exercice actuel (ouvrages, milieux, compétences exercées actuellement, financement,...);
 - Proposer différents scénarios d'exercice de la compétence GEMAPI avec une analyse des conséquences sur le plan administratif, technique et financier ;
 - Présenter les moyens et méthodes pour mettre en œuvre l'exercice de la GEMAPI en tenant compte des enjeux pour les milieux aquatiques et la prévention des inondations selon le scénario retenu ;
 - Proposer l'adaptation ou la modification des statuts du Symbcía, de la CA2BM, de la CCCA et éventuellement ceux des autres EPCI selon le scénario validé et en réaliser l'analyse juridique.
- Sur toute la durée de l'étude : Communiquer, concerter et rendre explicite l'exercice de cette compétence aux élus du territoire.**

L'étude se déroule par une démarche de co-construction, avec mobilisation des élus des EPCI du territoire, animée par le prestataire et coordonnée par le Symbcía.

Une attente particulière est formulée sur la méthode proposée (30 points/70 points) et particulièrement la concertation avec les élus des territoires afin de les mobiliser au mieux sur le sujet et les accompagner dans le choix du scénario.

Le reste de l'analyse technique se focalise sur l'équipe dédiée au projet et les références du candidat (30 points) ainsi que le respect du planning proposé (10 points).

Le classement des offres à l'issue de l'analyse est le suivant :

N° du pli	Candidats (Groupements)	Note technique /70	Note Prix /30	TOTAL /100 pts	Classement
1	Naldeo-Védési	41	22,63	63,63	4
2	Calia Conseil (Calia-Hydratec-Landot)	62	19,67	83,67	3
3	Sepia (Sepia-Paillat/Conti/Bory-IREEDD)	54	30	84	2
4	SCE(SEMAPHORES)	65	22,51	87,51	1

Au vu de l'examen des offres, la commission consultative marchés publics décide d'attribuer cette mission au groupement SCE/SEMAPHORES pour un montant de 143 700, 00 € TTC et de proposer ce choix au Conseil Syndical du 20 février pour délibération.

La répartition entre les membres du groupement est la suivante :

Part Symcécia	65 280,00 €
Part CA2BM	42 900,00 €
Part CCCA	35 520,00 €
TOTAL GENERAL TTC	143 700,00 €

Cette dépense sera inscrite au budget 2018. La subvention de l'Agence de l'Eau est de 70 %.

Le plan de financement est le suivant :

Partenaires	% du financement	Montant en € TTC
Symcécia	11,54	19 584,00
CA2BM	8,96	12 870,00
CC Campagnes de l'Artois	7,42	10 656,00
Agence de l'Eau Artois-Picardie	70	100 590,00
TOTAL	100	143 700,00

En l'absence de remarque, le Conseil valide le choix de la commission pour retenir l'offre du bureau SCE.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

3 – Délégation de maîtrise d’ouvrage commune de St Pol-sur-Ternoise : Mission de maîtrise d’œuvre « Conception et suivi des travaux » Rétablissement de la continuité écologique ville de Saint Pol sur Ternoise, Modélisation et travaux hydraulique sur la zone d’étude et aménagements hydro-morphologique : Résultats de la consultation et choix du prestataire

Bruno Roussel indique que la commission consultative s’est réunie l’après-midi pour examiner le rapport d’analyse des offres et faire une proposition au conseil.

Valérie Chérigé présente les grands points de cette analyse et les objectifs de cette mission de maîtrise d’œuvre.

Il s’agit d’étudier les modalités d’entretien et pérennité de fonctionnement relatif à l’hydraulique de la Ternoise dans la commune de St Pol sur Ternoise mais également dans la cohérence des tronçons amont (depuis Roellecourt) et aval (jusque Gauchin-Verloingt).

Le jugement des offres est basé sur les critères suivants :

Rang	Critères	Pondération
1	Valeur technique, appréciée sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat ; délais d’exécution	0,60
2	Prix	0,40

4

3 offres ont été remises :

- Valétudes ;
- Bief-Cariçaie ;
- Artelia.

Les résultats de l’analyse sont les suivants :

Bureau d’étude	Note globale : n1+n2
VALETUDE	57.5
BIEF-CARICAIE	57.25
ARTELIA	58.97

La commission consultative propose de retenir l’offre d’Artelia.

En l’absence de remarque, le Conseil valide le choix de la commission pour retenir l’offre d’Artelia.

Il est précisé que cette mission est déléguée par la commune de St Pol sur Ternoise. Ces travaux sont cohérents avec le diagnostic du PAPI indiquant que l'aléa débordement est impactant pour la crue moyenne (100 ans). Cette étude sera financée par l'Agence de l'Eau à 80 % et la commune à 20 %. La mission sera notifiée après confirmation du financement de l'Agence et délibération de la commune de St Pol sur Ternoise.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

4 – Avenant aux travaux sur les ouvrages d'Anvin

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique, dans le cadre de l'application l'article L.214-17, sur les ouvrages d'Anvin (rivière Ternoise) se décompose comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 34 600 € TTC financée à 80% par l'Agence de l'eau Artois Picardie et 20% par les propriétaires
- Travaux les 2 barrages : 432 504 € TTC financée à 50% par l'Agence de l'eau Artois Picardie et 50% par le FEDER (Fond européen)

Le plan de financement et le choix du prestataire ont fait l'objet d'une délibération attributive lors du Conseil Syndical du 15 juin 2015.

Les travaux de l'ouvrage d'Anvin aval (roe 8962) ont débuté en août 2017 et devaient s'achevés en octobre 2017. Lors de la vérification de la fonctionnalité (service de l'Agence Française de la Biodiversité), il a été constaté que l'aménagement n'était pas cohérent par rapport aux exigences de l'Article L.214-17 du code de l'environnement. Après expertise, il a été défini que cette non-fonctionnalité est due à un cote erronée (cote de la crête d'échancrure) figurant sur l'arrêté préfectoral, en date du 23 janvier 2015, autorisant les travaux.

Une reprise des travaux (rehausse de la côte d'échancrure et prolongement de la rampe aval en enrochement) est nécessaire afin d'atteindre l'objectif de mise en conformité imposé par l'état aux propriétaires.

De la même manière, il a été constaté la même erreur de cote (cote de la crête d'échancrure) sur l'ouvrage amont. Une reprise des travaux (rehausse de la côte d'échancrure et prolongement de la rampe aval en enrochement) est nécessaire afin d'atteindre l'objectif de mise en conformité imposé par l'état aux propriétaires.

Après différents échanges avec les différents partenaires (Moe, entreprise, Agence de l'eau, Agence Française pour la Biodiversité et propriétaires), il a été défini la reprise des travaux barrage aval et ajustement des travaux barrage amont pour un montant de 145 698.60 € TTC sous réserve de financement (80% par l'Agence de l'eau Artois Picardie et 20% par les propriétaires).

La commission consultative a donné un avis favorable à cet avenant.

Remarques/questions :

- Il est demandé des détails sur cet avenant ;
- Bruno Roussel indique que l'étude a été réalisée il y a 5 ans ; l'arrêté préfectoral a validé cette étude mais suite à la mise en œuvre, la conformité réglementaire n'a pas pu être validée ; la responsabilité du maître d'œuvre ne peut être engagée dans la mesure où le Préfet a validé l'étude ; ce problème s'explique probablement avec le décalage dans le temps de l'étude et une modification entre temps des conditions hydrauliques.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

5 – Locaux du Symcéa : **Présentation et discussion de la proposition formulée par la commune d'Auchy-les-Hesdin sur le site de l'ancienne filature**

Bruno Roussel présente la proposition de la commune d'Auchy les Hesdin pour aménager des locaux pour le Symcéa. Ce projet permettrait d'être un peu plus à l'aise qu'actuellement. Il précise que le Symcéa dispose déjà de locaux techniques sur le site de la filature pour les équipes cours d'eau et hydraulique douce.

Le site appartient à l'Etablissement Public Foncier et la commune s'est engagée à racheter le site pour août 2018.

La proposition concerne le bâtiment de l'ancienne forge et plus précisément au rez-de-chaussée. Un projet a été élaboré avec l'architecte missionné par la commune. L'intérêt étant la continuité avec les ateliers techniques, cela permet de réunir les 2 pôles en un même lieu.

6

Le budget actuel de location des locaux Symcéa est le suivant :

Site	Montant
Locaux administratifs 19 place d'armes HESDIN	12 240,00
Locaux techniques filature Auchy-les-Hesdin	6 000,00
TOTAL ANNUEL (base 2017)	18 240,00

Le budget pourrait être un peu réévalué si les locaux sont plus confortables. Néanmoins, le chiffrage des travaux n'a pas encore été fait.

La commune dans un courrier, propose de se caler sur un budget de 25 000,00 € annuel. L'hypothèse d'achat a été évoquée avec la commune sans proposition pour le moment.

Bruno Roussel interroge les membres du conseil sur le principe de changement de locaux pour un management plus efficace des équipes réunies notamment.

Remarques/questions :

- Damien Bricout fait remarquer que ce projet dans le cadre d'un achat, pourrait faire l'objet de subventions dans la mesure où il s'inscrit dans un programme innovant comme par exemple un bâtiment passif en termes énergétique ;
- Bruno Roussel propose de laisser la commune étudier le projet.

Cette délibération de principe est validée à l'unanimité des membres du conseil avec la demande de pouvoir étudier une alternative pour un projet de construction.

6 – Mise en œuvre des plans de gestion écologique : Programme 2018-2019

Afin de pouvoir déposer le dossier auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région, le programme prévisionnel de restauration pour la période 2018-2019 est présenté pour un montant de 424 444,00 €.

Chantiers 2018-2019	Quantité
LINEAIRE A RESTAURER	7 040 ml
LINEAIRE CLOTURE	3 165 ml
PLANTATIONS	2 435 plants
ABV POMPE	6
ABV CLASSIQUE	6
ABV BAC	3
RECHARGE GRANULOMETRIQUE	280 m3
PASSERELLE	3
AMENAGEMENT BERGE GENIE VEGETALE	1 625 ml
JOURS ENGINS	90
PREVISIONNEL EQUIPES JOURS	182 (118 300,00 €)

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

6 – Gouvernance du bassin Authie

Suite à l'envoi de l'ordre du jour, Bruno Roussel demande aux membres du conseil s'ils acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Bruno Roussel rappelle le contexte. L'Institution Interdépartementale de l'Authie va disparaître compte-tenu de la loi Nôtre. Plusieurs scénarii ont été étudiés depuis 2016 dont l'extension du périmètre du Symcèa au bassin Authie avec une proposition argumentée sur la base d'une note diffusée en 2017. Néanmoins, les EPCI concernés du bassin Authie ont validé en octobre 2017, le principe de création d'un syndicat mixte Authie. Suite à un travail de concertation, ces EPCI sont actuellement consultés pour se prononcer sur le périmètre et les statuts de ce futur syndicat mixte.

Récemment certains de ces EPCI, membres du Symcèa, ont manifesté leur désaccord pour valider ce périmètre. Le Président de la CC des Campagnes de l'Artois a sollicité le Président du Symcèa demandant de porter au débat du conseil du Symcèa, la création d'un syndicat mixte Canche-Authie. Un courrier a également été transmis par le Président Ternois Com dans ce sens. D'autre part, la CA2BM a délibéré récemment pour réaffirmer son souhait de voir se créer un syndicat mixte Canche-Authie.

Par ailleurs, la CC Ponthieu-Marquenterre a délibéré favorablement pour le périmètre Authie.

Bruno Roussel, pour répondre aux présidents des EPCI l'ayant sollicité, indique qu'il est possible de proposer un autre périmètre et le soumettre à l'avis du Préfet. Celui-ci aura donc 2 propositions différentes. Il est probable que l'avis de la CDCI soit sollicité pour statuer sur l'une ou l'autre des propositions avant de la proposer aux EPCI.

8

Le texte du projet de délibération est présenté et relu.

Dans le cas d'une validation de cette proposition Canche-Authie, Bruno Roussel indique qu'une solution pourra être trouvée pour assurer la continuité des missions et le fonctionnement de l'équipe (4 personnes) dans l'attente de la création ou de l'extension officielle du syndicat mixte.

L'écriture des nouveaux statuts et l'exercice des compétences (GEMAPI et hors GEMAPI) pourra être intégrée dans l'étude engagée actuellement (étude GEMAPI).

Questions/discussions/Commentaires :

- Damien Bricout intervient pour confirmer son souhait d'une gouvernance Canche-Authie et que ce projet avait été évoqué il y a longtemps ; il pense que certaines crispations autour de l'exercice des compétences expliquent les hésitations et un choix différent ; la création de ce syndicat Authie est incompatible avec les évolutions actuelles relatives aux mutualisations territoriales et le projet présenté n'est pas solide (moyens ; budget) ; il souhaite qu'une contre-proposition soit présentée par le Symcèa.



Les membres proposent que la délibération soit adaptée sur la forme. Le texte finalisé sera transmis rapidement avant envoi au Préfet.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.